

Décision portant recevabilité des candidatures Pour les élections du conseil du Conseil des Ecoles Doctorales Du 13 au 15 décembre 2022 De l'université de Bordeaux

## Décision portant recevabilité des candidatures en vue du renouvellement des représentants des personnels du conseil du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement des représentants des personnels du conseil du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux du 29 septembre 2022;

Considérant les candidatures déposées ;

#### Le président de l'Université de Bordeaux

#### DECIDE

#### Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des scrutins du 13 au 15 décembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du conseil du collège des écoles doctorales, sont déclarées recevables les candidatures annexées à la présente décision, classées par instance.

#### Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'université. Cette décision sera également publié sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 02 décembre 2022 Dean LEWIS Président de l'université de Bordeaux

> Par délégation, Julien ROPIQUET

Directeur des affaires juridiques



### LISTES DE CANDIDATURES

# Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Collège A – Domaine 1

Aucune candidature déposée. Scrutin infructueux.



## **LISTES DE CANDIDATURES**

# Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Collège A – Domaine 2

1 liste recevable déposée.



### **Conseil des Ecoles Doctorales**

#### Collège A – Domaine 2

1 siège	Collège A, domaine 2				
	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	
Titulaire	Madame	GERMAIN	málica	VERONIQUE	
Suppléant	Madame	BOUZIER-SORE		ANNE-KARINE	



## **LISTES DE CANDIDATURES**

# **Conseil du Collège des Ecoles Doctorales**

Collège A – Domaine 3

1 liste recevable déposée.



### **Conseil des Ecoles Doctorales**

#### Collège A – Domaine 3

1 siège	Pour une meilleure prise en compte de l'interdisciplinarité et de la diversité dans les études doctorales					
	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom		
Titulaire	Monsieur	BECQUET		RENAUD		
Suppléant	Monsieur	ROUGIER	2000 (2000)	ERIC		



## **LISTES DE CANDIDATURES**

# Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Collège B – BIATSS

1 liste recevable déposée.



### **Conseil des Ecoles Doctorales**

### Collège B – BIATSS

1 siège	BIATSS 2022					
	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom		
Titulaire	Madame	MICHEL	FERRARI	KARINE-BERANGERE		
Titulaire	Madame	BORDAS		ISABELLE		
Suppléante	Madame	DAUDE		VIRGINIE		
Suppléante	Madame	COUDOUY	MICHELOT	CELINE		